

Réf: Dossier 365279

Avis de constitution

SOCIETE « AMIR DAOUDA HYDRAULIQUE » en abrégé « ADH »

Siège Abidjan, Koumassi, Un local sis à Abidjan
Commune de koumassi zone industrielle précisément
derrière la SOTICI lot 175, ilot 21, Lot 175, Ilot 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/11/2024 , et enregistrés le 20/11/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMIR DAOUDA HYDRAULIQUE »

en abrégé « ADH »

Objet : Location et vente d'engin de chantier
Réparation d'engins de chantier ,réparation de
pompes ,moteur et toutes pièces hydrauliques,
BTP, IMPORT-EXPORT, DIVERS ACTIVITES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

De l'emprunt de toutes sommes auprès de tous les établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, Un local sis à Abidjan

Commune de koumassi zone industrielle précisément
derrière la SOTICI lot 175,ilot 21, Lot 175, llot 21

Dirigeant(s) M TOURE DAOUDA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-12515 du 03/12/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74362/GTCA/RC/2024 du 03/12/2024

